

AVANT-PROPOS

PAR

Joe VERHOEVEN

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
DE LOUVAIN

Le 11 février 1994, la Société belge de droit international a organisé, sous le patronage de la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique et avec le soutien du Fonds National de la Recherche Scientifique, une journée d'études portant sur le thème : « *La Belgique et le commerce des armes* ».

Ce fut l'occasion de s'arrêter sur les nouvelles dispositions qui ont été adoptées en Belgique, le 5 août 1991, pour organiser un commerce où le souci légitime du profit ne s'accorde pas toujours avec les exigences de la paix et de la sécurité internationales. La loi donnait suite aux conclusions d'une commission parlementaire d'enquête, qui s'était attachée à éclaircir les multiples « scandales » révélés lors du conflit irano-irakien. Il est trop tôt pour formuler à son propos des conclusions définitives. Les mesures d'application ont à peine un an ! Cela dit, il est heureux que le législateur ait cherché à discipliner étroitement les exportations d'armes au départ de la Belgique, dans un contexte international — en pleine mutation — caractérisé par l'absence de tout encadrement normatif, même purement commercial. Ce qui commandait de s'attarder de manière plus générale sur les particularités d'un secteur économique et commercial très sensible aux variations dans l'humeur et l'amour des nations ...

Les actes de cette journée d'études sont publiés dans le présent numéro de la *Revue belge de droit international*. Ils rapportent le texte des rapports généraux, des communications et des conclusions qui ont été présentés à cette occasion. Un extrait des débats — abondants et animés — y est adjoint. Il aidera à mesurer la nature et l'importance des problèmes posés par le commerce des armes.

La journée du 11 février 1994 a été pratiquement organisée par le Département de droit international de l'Université catholique de Louvain. Que tous ceux qui ont contribué à son succès en soient remerciés. Pierre d'Argent, assistant au Département, mérite à cet égard une mention particulière.